New Brunswick
Arts Board

P.O. Box 12345
Fredericton
New Brunswick
Canada E3B 5C3

Conseil des arts
du Nouveau-Brunswick

Case postale 12345
Fredericton
Nouveau-Brunswick
Canada E3B 5C3

WE CAN ONLY CREATE WHAT WE CAN IMAGINE

New Brunswick Arts Board response to the

Issues paper No. 1: Schools for a New Century
prepared by the Commission on Excellence in Education

February 1992

Tel: (506) 453-2555
Fax: (506) 453-2416

Téléphone : (506) 453-2555
Télécopieur: (506) 453-2416

The New Brunswick Arts Board welcomes the opportunity to express its views on Issues Paper I: Excellence in Education.

Under the New Brunswick Arts Board Act, the Arts Board mandate is defined as follows:

a) to facilitate and promote the creation and production of art and the enjoyment, awareness and understanding of the Arts in New Brunswick by

- providing, through the Minister, advice to the government on policy for the Arts,

- unifying and speaking for the arts community and

- improving community involvement and participation in the Arts ...

We see the Issues Paper having a direct impact on the mandate of this board. We note with amazement that the document makes no mention of the arts and their importance in education.

If government is serious about excellence in education, a great deal of attention must be paid to creativity. Without the fine arts and encouragement of the imagination which they foster we cannot hope to create imaginative, innovative leaders and citizens in our society.

We respectfully submit the following for consideration and, hopefully, inclusion in the final report to the government of this province.

ITEM No. 1: POLICY: ARTS IN EDUCATION

Governement must establish a policy which promotes the arts in education. Imaginative creative activities in the arts must be available to all students.

ITEM No. 2: TEACHER EDUCATION

Pre-service and in-service education for teachers must provide them with a useful knowledge of the arts. This knowledge, and perhaps some skills in the arts, would help them to become creative and innovative teachers, attributes which would transfer to whatever curricula they might teach. More importantly, the teachers' utilization of such knowledge would improve both the quality and quantity of student learning.

ITEM No. 3: ENTERPRISE EDUCATION

The arts are a major industry in Canada. Arts in education are necessary to maintain, improve and develop the quality of that industry to an internationally competitive level.

Involvement with the arts brings about the taking of risks, seeing different possibilities, foreseeing possibilities and fulfilling those possibilities - all of which are important entrepreneurial traits.

ITEM No. 4: CHANGE

Science and technology change our lives at an increasingly rapid pace. Art helps us cope with those changes.

In these difficult times, as change swirls around us, as we search for new ways of coping with these changes, as we try to find ways of helping our children prepare for a future only vaguely revealed to us, we must give them the means by which they can restore and maintain their inner selves.

We must give them the ears to hear the intricacies of Bach and Oscar Peterson, and the cadence of an actor's voice. We must give them the opportunity to experience the joy and satisfaction of making art: creating a painting, performing a dance, shooting a film, playing an instrument, acting on a stage.

Children are the messages we send into the future. Let us ensure the world of the arts becomes part of their education and their lives.

The Promotion of the Arts in Education committee of the New Brunswick Arts Board has been investigating the current state of the arts in education and will be making recommendations at the conclusion of its deliberations.

As approved by the New Brunswick Arts Board on February 8, 1992.

New Brunswick Arts Board
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

P.O. Box 12345
Fredericton
New Brunswick
Canada E3B 5C3

Case postale 12345
Fredericton
Nouveau-Brunswick
Canada E3B 5C3

LA CRÉATION EST LE FRUIT DE L'IMAGINATION

Réponse du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Au document de réflexion I : L'école à l'aube du 21e siècle
préparé par la Commission sur l'excellence en éducation

Février 1992

Tel: (506) 453-2555
Fax: (506) 453-2416

Téléphone : (506) 453-2555
Télécopieur: (506) 453-2416

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est heureux d'avoir l'occasion d'exprimer son point de vue sur le Document de réflexion I : L'excellence en éducation.

En vertu de la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts a le mandat suivant :

a) de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques, ainsi que l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick en

- conseillant le gouvernement, par l'entremise du ministre, sur la politique à l'égard des arts,
- réunissant la communauté artistique et devenant son porte-parole, et
- améliorant le rôle et la participation de la communauté dans les arts...

À notre avis, le document de réflexion a un impact direct sur le mandat de ce conseil. Nous sommes étonnés de constater que le document ne mentionne ni les arts ni leur importance dans le domaine de l'éducation.

Si le gouvernement est vraiment sérieux au sujet de l'excellence en éducation, il doit accorder beaucoup d'attention à la créativité. Sans les beaux-arts et sans la créativité qu'ils encouragent, nous ne pouvons pas espérer former des citoyens et des dirigeants innovateurs capables de faire preuve d'imagination dans notre société.

Nous vous soumettons respectueusement les points de vue suivants en espérant qu'ils seront inclus dans le rapport final qui sera présenté au gouvernement de cette province.

POINT N°1 : POLITIQUE : LES ARTS EN ÉDUCATION

Le gouvernement doit établir une politique qui fait la promotion des arts en éducation. Tous les élèves doivent avoir accès à des activités de créativité et d'originalité artistiques.

POINT N°2 : FORMATION DES MAÎTRES

Les enseignants doivent, dans leurs formations pré-service et en cours d'emploi, acquérir une connaissance utile des arts. Cette connaissance, et peut-être certaines aptitudes pour les arts, les

aideraient à faire preuve de plus de créativité et d'innovation; ces qualités qui se refléteraient dans les programmes qu'ils seraient appelés à enseigner. Élément plus important, l'application de ces connaissances par les enseignants amélioreraient la qualité et le degré de l'apprentissage des élèves.

POINT N°3 : ENTREPRENEURSHIP

Les arts sont une industrie importante au Canada. Les arts en éducation sont nécessaires pour maintenir, améliorer et développer la qualité de cette industrie afin qu'elle devienne concurrentielle sur le plan international.

La participation aux arts incite à prendre des risques, à envisager, à prévoir et à exploiter différentes possibilités - des qualités importantes pour l'entrepreneur.

POINT N°4 : CHANGEMENT

Les sciences et la technologie modifient notre vie à un rythme de plus en plus rapide. Les arts nous aident à affronter ces changements.

Dans ces moments difficiles, où nous vivons des bouleversements auxquels nous cherchons à nous adapter, et où nous tentons d'aider nos enfants à se préparer à un avenir qu'il nous reste encore à découvrir, nous devons leur fournir les moyens de rétablir et de maintenir leur moi intime.

Nous devons leur apprendre à prêter l'oreille afin qu'ils puissent reconnaître les subtilités de Bach et de Oscar Peterson ainsi que la cadence de la voix d'un acteur. Nous devons aussi leur donner la joie et la satisfaction de s'exprimer par l'art : de créer une peinture, d'exécuter une danse, de tourner un film, de jouer un instrument, et de se produire sur la scène.

Les enfants sont nos messagers de l'avenir. Assurons-nous que le monde des arts fasse partie de leur éducation et de leur vie.

Le Comité pour la promotion des arts dans l'éducation du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a étudié l'état actuel des arts en éducation et formulera des recommandations après ses délibérations.

Approuvé par le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick le 8 février 1992.